

1913

Le. n^o 8112

10 Juin

1913

Dépôt de testaments
de Mad^e Yvonne Brochard.

b. n^o 814. 1^{er} Juillet 1913.
Dépôt de procès verbaux de constat.

M^o ALLARD, Notaire

NESLES-LA-VALLÉE (Seine-et-Oise)

1913

1913



35 pp. 1/2



1 fille.
y artoux

Vu en l'acte
Pantouille le 7 Juin 1913
par le Président municipal
M. Mancey

L. Gouffier
[Signature]

Annuaire du mandat de
celui en cas de la déposit
dans par M. Ullmann notaire
à Metz la vallée sans que
mention le dix neuf jour
mil neuf cent treize

[Signature]

eci est mon testament

Je soussignée Marie Denise Josephine Artoux propriétaire
demeurant à Hérouville veuve de François Origène Brochard
— attendu que je n'ai aucun héritier à réserve, j'institue
pour mon légataire universelle M^{me} Auguste Victor Artoux
mon père demeurant à Mantre seigneur et oise, en conséquence
je lui lègue tous les biens et droits mobiliers et immobiliers
qui composent ma succession pour en avoir la toute
propriété et jouissance des l'instant de mon décès,
— dans le cas où mon dit légataire universelle décéderait
avant moi j'entends que le legs que je viens de lui faire
soit recueilli, par mad^{me} Berthe Artoux demeurant au
Mantre sa fille ma nièce, à la charge soit par M^{me} Artoux
soit par sa⁺ d'exécuter les legs particuliers ci après,

1^{er} en mémoire de mon mari et pour exécuter ses
dernières volontés je donne et lègue à titre particuliers à
l'Aspicie chantepie mancier de l'Isle Adam une somme de
vingt mille francs à la charge de recevoir un malade
vieillard ou infirme de la commune d'Hérouville de l'habiller
soigner nourrir et entretenir il sera choisi par le conseil
municipal d'Hérouville et celui qui le remplacera sera
aussi à la désignation du conseil,

2^e aussi en mémoire de mon mari et pour exécuter
également ses dernières volontés je donne et lègue aussi
à titre particulier au bureau de bien faisance d'Hérouville
une somme de six mille francs pour être employée
à l'acquisition d'une cente trois pour cent sur l'état

français, moyennant quoi il sera tenu de faire nettoyer
et entretenir le caveau de la famille Brochard artoux
construit dans le cimetière d'Herouville en consequence
il fera laver et nettoyer la pierre au moins une fois l'an
vers le printemps, rebroyer les chaînes et les flambeaux
au moins tous les trois ans, le surplus de ladite rente apres
le prelevement de la somme necessaire a l'execution de la
charge ci dessus devra être distribuee annuellement aux
pauvres d'Herouville par les soins du maire de ladite
commune et sur l'avis de son conseil municipal

3^e je donne et legue aussi a titre particulier a la
fabrique de l'église d'Herouville une rente de deux cents
francs trois pour cent sur l'état français; a la charge
1^o de faire dire une messe par semaine le vendredi a
perpetuité dans l'église et le curé d'Herouville pour Louis
victor artoux mon père marie denise chevalier ma
mère oneyme brochard mon fils, caroline chailliers,
françois brochard mon mari et moi même et de nous
faire recommander tous tous les dimanches et a perpetuité
au prône; Tous ses legs seront de livres nets
de tous frais et droits

4^e je donne et legue a titre particulier a
1^o madame veuve donyjin né artoux ma sœur de
parmain une somme de dix mille francs une fois
payée.

2^o les trois enfants de madame pierre thilaut née
artoux décédée a jouy le comte ma sœur mes neveux
et niées et a chacun par tiers une somme de dix mille.

francs une fois payée

Dans le cas ou madame veuve Douyin et les trois
enfants de madame Thibault ou l'un d'eux viendraient
a me preceder j'entends que la somme que je viens
de leguer a chacun d'eux soit recueillie par eux ou par
leurs descendants

approuve la
rature de deux mots
commencels
y artoux

Fait écrit daté et signé en entier de ma main a
Herouville le vingt cinq janvier mil huit cent
quatre vingt onze

Josephine artoux

Je veux qu'après mon décès le caveau
de la famille Brochard artoux dans le
cimetière de Herouville ne soit jamais
ouvert

Josephine artoux

Enregistré à BEAUMONT-sur OISE

le Vingt Trois Juin 1913

41 c 3 REÇU par 7.50
100 1.88

Total Neuf francs 38 c 9.38

H. D. M. M.

4108-

Enregistré à Bequigny-sur-Oise
le 17 Juin 1913
Reçu trois francs 75 centimes,
diximes centimes

Alphonse

Ceci est mon testament
Josephine Artoux



En re Varietas
Bouvoise le 7 Juin 1913
Le Président empêché
G. F. Bouvoise
11 rue de la République
Paris 1413
Le greffier
J. Bouvoise

enfants de madame Thibaut
à me précéder gentes
de haut à bas

Notarier
Bouvoise le 18 Juin 1913
Le Président en absence
Alphonse
Le greffier
J. Bouvoise